



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/75
16 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMMISSION DE STATISTIQUE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

Cinquante-septième réunion plénière

Genève, 8-10 juin 2009

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA CINQUANTE-SEPTIÈME
RÉUNION PLÉNIÈRE¹**

qui se tiendra dans la salle XVIII du Palais des Nations à Genève (Suisse)

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Déclarations liminaires et adoption de l'ordre du jour.
2. Réunions des organes dont relève la Conférence des statisticiens européens:
 - a) Soixante-troisième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe;
 - b) Quarantième session de la Commission de statistique de l'ONU.
3. Séminaire sur la manière de concilier, d'une part, les principes de l'autonomie professionnelle et de la responsabilité et, d'autre part, le mandat consistant à produire des données utiles pour les politiques.

¹ Les documents dont sera saisie la réunion plénière peuvent être téléchargés à partir du site Web ci-après: <http://www.unece.org/stats/documents/2009.06.ces.htm>. Il est demandé aux participants de bien vouloir apporter leurs propres copies des documents car aucun exemplaire sur papier ne sera disponible dans la salle de réunion.

4. Séminaire sur les questions stratégiques dans le domaine des statistiques sur les entreprises.
5. Coordination des travaux internationaux en matière de statistique dans la région de la Commission des Nations Unies pour l'Europe:
 - a) Conclusions des examens approfondis réalisés par le Bureau en octobre 2008 et février 2009:
 - i) Statistiques du logement;
 - ii) Statistiques agricoles, y compris les statistiques forestières et les statistiques de la pêche;
 - iii) Statistiques sur le coût de la main-d'œuvre.
 - b) Examen approfondi de la question de la diffusion, de la communication et de la publication de statistiques.
6. Principes relatifs à la protection de la confidentialité et au respect de la vie privée dans le cadre de l'intégration des données statistiques.
7. Directives sur l'utilisation des données sur l'immigration internationale et leur diffusion dans l'optique d'améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine.
8. Manuel sur les enquêtes de victimisation.
9. Programme statistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et travaux des équipes de spécialistes de la Conférence:
 - a) Programme statistique: rapport sur 2008 et projets pour 2009;
 - b) Rapports des réunions du Bureau de la Conférence des statisticiens européens et rapports d'activité des équipes de spécialistes relevant de la Conférence.
10. Choix des thèmes des séminaires qui se tiendront dans le cadre de la réunion plénière de 2010 de la Conférence des statisticiens européens.
11. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens pour 2009-2011.
12. Questions diverses.
13. Adoption du rapport.

II. NOTES EXPLICATIVES SE RAPPORTANT À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. La cinquante-septième réunion plénière de la Conférence des statisticiens européens est organisée à la demande de la cinquante-sixième réunion plénière de la Conférence (ECE/CES/74) et en conformité avec les règles régissant les travaux de la Conférence et de son Bureau adoptées à la réunion plénière de 2005 de la Conférence (CES/2005/2).

2. Les modalités d'organisation des travaux introduites en 2002 par la cinquantième réunion plénière de la Conférence (ECE/CES/62) seront conservées à la réunion plénière de 2009, qui comprendra donc l'examen de questions en séance officielle et deux séminaires. Seront examinées en séance officielle des questions générales telles que les travaux internationaux en matière de statistique dans la région, tandis que les deux séminaires seront consacrés, respectivement, aux aspects fondamentaux des systèmes statistiques et à de nouvelles questions émergentes.

Point 1. Déclarations liminaires et adoption de l'ordre du jour

3. M. J. Kubis, Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), fera une déclaration liminaire.

4. Le projet d'ordre du jour provisoire et le calendrier indicatif proposé ont été arrêtés par le Bureau de la Conférence à sa réunion de février 2009. L'ordre du jour provisoire sera présenté à la Conférence pour approbation.

Point 2. Réunions des organes dont relève la Conférence des statisticiens européens

a) Soixante-troisième session de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

5. Des informations sur les débats tenus à la soixante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe (30 mars-1^{er} avril 2009) et sur les résolutions et décisions adoptées à cette session, qui auront une incidence sur les travaux de la Conférence, seront présentées.

b) Quarantième session de la Commission de statistique de l'ONU

6. De brèves informations sur les résultats de la session de 2009 de la Commission de statistique de l'ONU (24-27 février 2009) seront communiquées à la Conférence.

Point 3. Séminaire sur la manière de concilier, d'une part, les principes de l'autonomie professionnelle et de la responsabilité et, d'autre part, le mandat consistant à produire des données utiles pour les politiques

7. Le séminaire est organisé par le Central Statistics Office (Irlande). Il se tiendra au cours de la première journée de la Conférence, c'est-à-dire le 8 juin 2009.

8. Les participants examineront la manière dont il convient de concilier, d'une part, les principes de l'autonomie professionnelle et de la responsabilité et, d'autre part, le mandat consistant à produire des données utiles pour les politiques à la lumière des Principes

fondamentaux de la statistique officielle. Selon ces Principes fondamentaux, les statistiques devraient être pertinentes et fiables, et établies de manière indépendante et impartiale en utilisant les meilleures pratiques scientifiques dans un souci de rentabilité. La réalisation de ces objectifs dans le cadre de l'élaboration des différents produits statistiques va maintenant de soi au sein de la communauté des statisticiens. Toutefois, on a accordé moins d'attention aux incidences de ces objectifs lorsqu'il s'est agi de définir la portée et le contenu du programme statistique proprement dit. Un point de départ essentiel à cet égard consiste à avoir une idée claire de ce que l'on entend par statistiques «officielles» et de ce qui les distingue d'autres statistiques/indicateurs.

9. Le pendant de l'autonomie professionnelle est la responsabilité, autrement dit l'obligation de rendre des comptes au gouvernement, au Parlement et au grand public ou au contribuable du bon usage qu'il est fait des ressources publiques allouées à la production de statistiques officielles. Les participants au séminaire examineront les méthodes mises en œuvre pour réaliser cet objectif et les différences de pratiques en la matière entre les services nationaux de statistique et d'autres producteurs de statistiques officielles. Un corollaire est la nécessité de veiller à ce que le public ait une idée juste de l'exactitude des données officielles et de l'intégrité du système de production de statistiques.

Première partie. Rapports entre les statisticiens et les décideurs: préserver son indépendance tout en répondant à la demande

10. Cette partie du séminaire est organisée par le Royaume-Uni. Des communications sollicitées sont établies par l'Australie (à confirmer), le Canada, le Chili, le Royaume-Uni, l'Ukraine et Eurostat (à confirmer).

11. Cette partie traitera des deux thèmes suivants:

a) «Limites» qu'il convient de fixer à la statistique officielle: Existe-t-il une limite? Qui la définit? Selon quels critères?

12. Une conception très étroite (et peut-être traditionnelle) de la statistique officielle voudrait qu'elle se limite à des données quantitatives fondées sur des mesures empiriques, qui sont nécessaires pour répondre aux besoins clairement exprimés des décideurs et produites par un organisme de statistique professionnel en fonction de normes définies avec précision. La réalité à l'ère de l'information actuelle est sensiblement différente dans la plupart des pays. Par exemple, bon nombre d'autorités publiques produisent des données statistiques de manière non structurée en fonction des activités qu'elles gèrent. En outre, les services nationaux de statistique ont élargi l'éventail de leurs sources pour y inclure des informations de nature qualitative de même que des données fondées sur la modélisation et des prévisions.

13. Les participants se concentreront donc sur l'examen des cas de pays qui se sont expressément efforcés d'établir une définition des statistiques officielles et de les distinguer des autres statistiques, notamment sur l'application pratique de systèmes de certification et de label.

b) Préservation de l'autonomie professionnelle à une époque où la demande d'informations destinées à étayer la promotion de politiques et à sensibiliser l'opinion publique se fait de plus en plus pressante: arguments pour et contre, risques et avantages.

14. Au fil du temps, les services nationaux de statistique en sont venus à considérer de plus en plus que leur rôle consiste non seulement à satisfaire les besoins des décideurs mais aussi ceux de la société dans son ensemble. Les promoteurs de certaines politiques et les groupes d'intérêts sont conscients de la valeur de l'information fournie, en particulier lorsqu'elle porte le label «statistiques officielles», et du soutien qu'elle peut apporter à leurs causes. Il en résulte une demande accrue d'information mais également des pressions qui risquent d'influencer le choix des éléments mesurés et la manière dont les résultats sont présentés. Cette évolution a généralement pour effet de renforcer le prestige et le rôle des services nationaux de statistique. En revanche, ceux-ci ont alors plus de mal à préserver leur autonomie professionnelle et à être considérés comme étant impartiaux.

Deuxième partie. Au-delà de la production de statistiques officielles: création de synergies, évitement des conflits

15. Cette partie du séminaire est organisée par l'Autriche. Des communications sollicitées sont établies par la Lettonie, la Norvège et la CEE.

16. Les participants se pencheront sur l'exécution des fonctions allant au-delà de la collecte et de la diffusion des statistiques officielles: l'établissement de prévisions et la construction de scénarios; la tenue de registres administratifs à usages multiples; l'hébergement de centres de traitement de l'information, etc. Des exemples concrets de services nationaux de statistique entreprenant des activités de cette nature seront étudiés.

17. Les participants traiteront des sujets suivants:

a) Analyses: analyses économiques et autres; modélisation, prévision et construction de scénarios;

b) Activités statistiques allant au-delà des statistiques officielles (sondages d'opinion, par exemple);

c) Activités non statistiques: tenue de registres, interaction entre les registres et les statistiques et exploitation de données administratives à des fins multiples; administration des procédures électorales; gestion de centres de traitement de l'information, etc.

18. Les participants se concentreront sur les synergies créées par ces activités, sur les conflits que celles-ci peuvent engendrer et sur la manière de les éviter.

Troisième partie. Obligation de rendre des comptes allant «au-delà de l'utilisation du budget alloué»: mesurer les attentes du public et y répondre

19. Cette partie du séminaire est organisée par la France. Des communications sollicitées sont établies par la Suède, l'Australie et la Bulgarie.

20. Les participants traiteront de questions telles que la responsabilité – les relations des services nationaux de statistique avec le Parlement, le statut officiel des services de statistique, l'indépendance budgétaire ainsi que l'existence de commissions et conseils de statistique. Ils étudieront les moyens d'obtenir un retour d'information des parties prenantes et du public, et chercheront à déterminer s'il existe des exemples concrets d'évaluation des services nationaux

de statistique et comment les services nationaux de statistique communiquent avec le public pour veiller à ce que leur action soit correctement perçue. Selon les Principes fondamentaux de la statistique officielle, les organismes responsables de la statistique ont le droit de faire des observations sur les interprétations erronées et les usages abusifs des statistiques. Les participants s'interrogeront sur la mesure dans laquelle les services de statistique devraient intervenir lorsque les données font l'objet d'un usage abusif.

Quatrième partie. Débat général et conclusions

21. Cette partie est organisée par l'Irlande.

22. Il s'agira d'un débat général qui portera essentiellement sur les recommandations et sur les propositions qui pourraient être formulées en ce qui concerne les travaux futurs au cours du séminaire.

Point 4. Séminaire sur les questions stratégiques dans le domaine des statistiques sur les entreprises

23. Le séminaire est organisé par Statistique Canada et Eurostat. Il se tiendra le deuxième jour de la réunion plénière, c'est-à-dire le 9 juin 2009.

24. Ce séminaire s'articule autour des deux grands problèmes auxquels les spécialistes des statistiques sur les entreprises seront confrontés dans les prochaines années. Premièrement, il convient de continuer d'alléger la charge que la communication de données à des fins statistiques fait peser sur les entreprises. Deuxièmement, la forte intégration des marchés mondiaux modifie la structure de l'économie. Les statistiques doivent rendre compte des phénomènes nouveaux associés au processus de mondialisation.

25. Les deux problèmes susmentionnés, à savoir l'allègement de la charge pesant sur les répondants et la nécessité d'améliorer la qualité des statistiques ne sont pas antinomiques. Il est possible de satisfaire les nouveaux besoins de données tout en réduisant la charge de travail des répondants en ayant recours à de nouvelles méthodes de collecte des données et en mettant à profit d'autres innovations technologiques, ainsi qu'en éliminant dans le même temps d'anciennes collectes de données devenues inutiles.

Première partie. Allègement de la charge de travail des répondants

26. Cette partie du séminaire est organisée par Statistics Slovenia. Des communications sollicitées sont établies par Eurostat, le Portugal et la Slovaquie.

27. Les participants mettront en avant et examineront les efforts actuellement déployés dans le monde entier pour alléger encore davantage la charge qui pèse sur les répondants, notamment en tirant un meilleur parti des registres des entreprises et des données administratives afin d'éviter les doubles emplois dans la collecte d'informations auprès des entreprises. À cet effet, on s'abstiendra non seulement de mener des enquêtes auprès des entreprises pour lesquelles il existe des données administratives mais on s'attachera aussi à normaliser les concepts en vue de réduire l'hétérogénéité des données et la charge que représente leur collecte.

28. L'allègement de la charge qui pèse sur les répondants a déjà fait l'objet d'un débat lors de la dernière conférence de l'Association internationale pour les statistiques officielles qui a eu lieu à Shanghai en octobre 2008, ainsi que lors de la conférence des Directeurs généraux des services nationaux de statistique des pays membres de l'Union européenne tenue à Vilnius en septembre 2008. Les participants feront la synthèse des données disponibles puis examineront plus en détail les aspects suivants: différenciation entre la charge de travail de réponse effective et subjective; mise en balance de l'allègement de la charge incombant aux répondants et de la qualité des statistiques; coûts et avantages de l'utilisation des données administratives à la place des enquêtes.

Deuxième partie. Domaines émergents, faits nouveaux et besoins des utilisateurs en matière de statistiques sur les entreprises

29. Cette partie est organisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), France. Des communications sollicitées sont établies par la Norvège, l'Espagne et le Bureau of Economic Analysis des États-Unis. Le discours d'orientation sera prononcé par Tom Mesenbourg (Census Bureau des États-Unis).

30. Les participants répertorieront et examineront les questions et problèmes auxquels doivent faire face les organismes de statistique pour pouvoir répondre aux besoins des utilisateurs dans les domaines émergents des statistiques sur les entreprises où des faits nouveaux sont observés. Au cours des dernières décennies, des changements d'ordre économique et technologique ont modifié la structure des économies nationales et se sont traduits par une plus forte intégration de ces économies dans les marchés mondiaux. Cette évolution va probablement se poursuivre. Dans ce contexte, les organismes de statistique se heurtent à de nombreuses difficultés lorsqu'il s'agit de rendre compte des phénomènes nouveaux et de les mesurer. Les questions abordées au cours de cette partie du séminaire auront trait aux problèmes stratégiques que pose la collecte d'informations auprès des entreprises sur les éléments ci-après: structure et activités des entreprises multinationales; stratégies d'entreprise et en matière d'innovation et actifs incorporels (connaissances, «survaleur», par exemple); et tendances nouvelles dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Point 5. Coordination des travaux internationaux en matière de statistique dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

31. Ce point de l'ordre du jour porte sur la coordination des travaux internationaux en matière de statistique dans la région de la CEE et sur les décisions et recommandations que la Conférence devrait adopter à leur sujet.

32. La Conférence sera tenue au courant des examens approfondis périodiques de certains domaines de la statistique réalisés par son Bureau. Lors de ces examens, le Bureau passe en revue des questions d'importance stratégique pour la statistique au cours des cinq années à venir et aborde des problèmes d'ordre conceptuel ou ayant trait à la coordination qui intéressent les services de statistique.

a) Conclusions des examens approfondis réalisés par le Bureau en octobre 2008 et février 2009

i) Statistiques du logement

33. Le Bureau a procédé à un examen approfondi des statistiques du logement en février 2009. Les participants seront informés des conclusions du débat.

34. Par ailleurs, le Bureau a prié le secrétariat de déterminer quelles sont, dans les pays membres de la Conférence, les questions prioritaires en matière de statistiques du logement pour lesquelles il pourrait être jugé utile d'entreprendre des travaux au niveau international. Dans cette optique, le secrétariat demandera l'avis des membres de la Conférence en vue de dresser une liste des domaines prioritaires sur lesquels devraient porter les futurs travaux internationaux. La réunion plénière débatera des travaux futurs envisageables dans le domaine des statistiques du logement sur la base des résultats de cette consultation.

ii) Statistiques agricoles, y compris les statistiques forestières et les statistiques de la pêche

35. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de ce thème en octobre 2008. Comme suite à la décision prise par le Bureau, le document sur l'examen approfondi a été distribué aux membres de la Conférence pour observations écrites en janvier 2009. En février 2009, le Bureau de la Conférence a fait le point sur les travaux futurs en matière de statistiques agricoles dans la région de la CEE sur la base d'une proposition d'Eurostat et d'observations formulées par des pays et des organisations internationales.

36. Les participants seront informés des conclusions de l'examen et étudieront une proposition relative aux travaux futurs en matière de statistiques agricoles dans la région de la CEE, élaborée par Eurostat.

iii) Statistiques sur le coût de la main-d'œuvre

37. Le Bureau a procédé à un examen approfondi de ce thème en octobre 2008. Comme suite à la décision du Bureau, le document sur l'examen approfondi a été distribué aux membres de la Conférence pour observations écrites en décembre 2008. Les résultats de cette consultation ont été examinés par le Bureau en février 2009.

38. Les participants seront informés des conclusions de l'examen approfondi.

b) Examen approfondi de la question de la diffusion, de la communication et de la publication de statistiques

39. La question de la diffusion, de la communication et de la publication de statistiques sera examinée par la Conférence à sa réunion plénière de juin 2009, avant l'examen approfondi auquel le Bureau de la Conférence procédera en octobre 2009.

40. Le débat a pour objectif de recueillir auprès de tous les membres de la Conférence les informations nécessaires pour un examen approfondi des travaux internationaux concernant la diffusion, la communication et la publication de statistiques. Il s'agit de déterminer quels sont les

défis auxquels sont confrontés les services de statistique dans ce domaine et de définir la nature du soutien que la communauté statistique internationale et les organisations internationales peuvent apporter aux services nationaux de statistique pour les aider à relever les défis en question. Il convient d'accorder une place de choix aux questions qui ne sont pas encore traitées ou qui ne sont pas suffisamment abordées au niveau international et de repérer les domaines où il pourrait exister des doubles emplois.

41. Les conclusions du débat serviront à alimenter l'examen approfondi, auquel le Bureau de la Conférence procédera en octobre 2009.

Point 6. Principes relatifs à la protection de la confidentialité et au respect de la vie privée dans le cadre de l'intégration des données statistiques

42. L'équipe spéciale traitant de la protection de la confidentialité et du respect de la vie privée dans le cadre de l'intégration des données statistiques a été créée en 2007 par le Bureau de la Conférence dans le but d'élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices annotées qui s'appliqueront à la protection de la confidentialité et au respect de la vie privée dans le cadre des projets d'intégration des données statistiques. Le Bureau a étudié les principes en question à sa réunion de février 2009. Comme suite à la décision prise par le Bureau, les principes seront envoyés aux membres de la Conférence pour consultation électronique avant la tenue de la réunion plénière de 2009 de la Conférence.

43. Sous réserve des résultats de la consultation, les *Principes relatifs à la protection de la confidentialité et au respect de la vie privée dans le cadre de l'intégration des données statistiques* seront soumis à la Conférence pour approbation.

Point 7. Directives sur l'utilisation des données sur l'immigration internationale et leur diffusion dans l'optique d'améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine

44. L'Équipe spéciale de la CEE chargée de la mesure de l'émigration a élaboré le texte des *Directives sur l'utilisation des données sur l'immigration internationale et leur diffusion dans l'optique d'améliorer les données sur l'émigration des pays d'origine*. Le Bureau a examiné ce texte à sa réunion de février 2009. Les directives ont été actualisées pour y intégrer les observations des membres du Bureau de la Conférence. Le Bureau a décidé d'envoyer le texte des directives aux membres de la Conférence pour consultation électronique avant la tenue de la réunion plénière de 2009 de la Conférence.

45. Sous réserve des résultats de la consultation, la Conférence sera invitée à approuver les directives.

Point 8. Manuel sur les enquêtes de victimisation

46. L'Équipe spéciale des enquêtes sur les victimes a mis au point un *Manuel sur les enquêtes de victimisation*. Le Bureau de la Conférence a examiné le Manuel à sa réunion de février 2009. Il a décidé que le texte du Manuel devrait être envoyé aux membres de la Conférence pour consultation électronique avant la tenue de la réunion plénière de 2009 de la Conférence.

47. Sous réserve des résultats de la consultation, la Conférence sera invitée à approuver le texte du Manuel.

Point 9. Programme statistique de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et travaux des équipes de spécialistes de la Conférence

a) Programme statistique: rapport sur 2008 et projets pour 2009

48. Le Programme statistique de la CEE pour 2009 et le rapport sur l'exécution du Programme de 2008 seront présentés succinctement aux fins d'information.

b) Rapports des réunions du Bureau de la Conférence des statisticiens européens et rapports d'activité des équipes de spécialistes relevant de la Conférence

49. Les rapports des réunions du Bureau de la Conférence tenue en octobre 2008 et février 2009, les rapports d'activité des équipes de spécialistes (groupes directeurs, équipes spéciales) travaillant sous les auspices de la Conférence, et les rapports des réunions d'experts organisées depuis juin 2008 seront présentés pour information.

Point 10. Choix des thèmes des séminaires qui se tiendront dans le cadre de la réunion plénière de 2010 de la Conférence des statisticiens européens

50. Le secrétariat de la CEE fera distribuer avant la réunion plénière une liste des thèmes qui pourraient être retenus pour les séminaires de la réunion plénière de 2010, afin de recueillir l'avis des pays membres de la Conférence et des organisations internationales à ce sujet. Le Bureau soumettra une proposition à la Conférence, pour examen et adoption, en tenant compte des résultats de cette consultation.

Point 11. Élection du Bureau de la Conférence des statisticiens européens pour 2009-2011

51. Le mandat en cours de tous les membres du Bureau de la Conférence des statisticiens européens vient à expiration le 10 juin 2009, à l'issue de la réunion plénière. Les participants à la réunion plénière de 2009 éliront donc un président et les autres membres du Bureau pour un mandat de deux ans allant de juin 2009 à juin 2011.

Point 12. Questions diverses

52. Au titre de ce point peuvent être abordées toutes questions supplémentaires au sujet desquelles la Conférence doit être informée.

Point 13. Adoption du rapport

53. La Conférence devra adopter le rapport de la réunion plénière de 2009 avant de clore ses travaux. Le rapport sera limité autant que possible aux décisions prises par la Conférence au cours de sa réunion plénière. Sa version définitive, qui sera établie dans les deux semaines suivant la clôture de la réunion, sera affichée sur le site Web de la CEE.